ouest france

Janvier 2024

Le Courrier de l'ouest

SAINT LEGER SOUS CHOLET

SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET

Restaurant scolaire : quatre à six mois de travaux

Le rencontre entre les élus et les agents communaux permet de faire le point sur les mouvements de personnel. Les travaux qui impacteront la tâche des agents en 2024 y sont aussi évoqués. Cette année, ce sera la restructuration du restaurant scolaire, dont le coût est évalué à 1 million d'euros.

La rencontre de début d'année entre les élus et les agents communaux donne l'occasion de faire le point sur les mouvements de personnel au cours de l'année écoulée. PHOTO : CO

Vendredi 5 janvier, à l'occasion des vœux, les élus, les agents municipaux et leurs conjoints ont partagé un temps de convivialité à la salle de la Prairie.

La reprise de la gestion, au 1er janvier 2023, du service enfance (multi-accueil, périscolaire et centre de loisirs) après l'arrêt de l'Association enfance loisirs animations (AELA) a grandement contribué à l'augmentation des effectifs des agents communaux. Leur nombre est passé de 39 en 2022 à 48 en 2023. Parmi eux, 40 sont agents titulaires ou stagiaires en CDI, soit 33 équivalents temps plein. Il convient d'y ajouter sept agents en CDD et un apprenti.

« Le gros dossier de l'année »

« *La restructuration du restaurant scolaire, dont le coût oscillera autour d'un million d'euros, sera le gros dossier de l'année. Il va forcément avoir un impact sur l'organisation* », annonce Jean-Paul Olivarès, le maire de Saint-Léger-sous-Cholet. Il enchaîne : « *Le restaurant scolaire sera fermé pendant la durée des travaux (entre quatre et six mois). Les repas seront servis dans la salle de la Prairie* ». Cette décentralisation nécessitera de prendre des dispositions pour que la salle soit utilisable pour les locations du week-end (évènements familiaux et festivités).

En évoquant les augmentations de salaire dans la Fonction publique, le maire a exprimé quelques regrets. « *Ces revalorisations nécessaires sont malheureusement nettement insuffisantes au regard de l'inflation* » exprime-t-il avant d'aborder la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle réservée aux agents de l'État et de la Fonction publique : « *Nous avons déjà abordé le sujet entre élus. Nous allons nous y pencher concrètement en ce début d'année. Les modes de calcul ne sont pas simples. Je tiens à ce que tout le personnel en bénéficie* ».

Pour conclure, Jean-Paul Olivarès a fait part de sa satisfaction, tant sur le travail des élus que sur celui des agents : « *Si je me fie aux nombreux retours positifs que j'ai des citoyens, ce qui est mis en place dans la commune correspond à leurs attentes* ».

Le Courrier de l'ouest

9 janvier 2024

Saint-Léger-sous-Cholet

La commune totalise près de 50 agents

La nouvelle équipe d'encadrants de la maison de l'enfance, présentée lors de l'échange de vœux au personnel et aux élus. | PHOTO : OUEST-FRANCE

La cérémonie d'échanges de vœux pour les agents communaux et les élus saint-légeois, vendredi à la salle de la Prairie, a été l'occasion pour le maire Jean-Paul Olivarès de présenter la nouvelle équipe employée à la maison de l'enfance, dont les services ont été repris par la commune en janvier 2023. Ce qui constitue le plus gros mouvement de personnel au niveau des agents municipaux.

Ils sont aujourd'hui 48 (titulaires, stagiaires et CDI), soit 33 équivalents temps plein **« au service des Saint-Légeois et de la commune »**.

Rappelant par ailleurs les faits marquants de l'année écoulée, notamment les contraintes liées au coût de l'énergie, l'édile souligne : **« On a réussi à baisser de 30 % notre consommation, ce qui est énorme, même si la facture n'a pas diminué de 30 %. De gros efforts de tous, sans lesquels on aurait eu des hausses très importantes. »**

Le gros chantier 2024 sera la restructuration du restaurant scolaire, estimée à un million d'euros : **« L'impact ne sera pas que financier, il aura aussi des incidences sur le fonctionnement avec un déplacement des élèves salle de la Prairie durant les travaux. Mais aussi sur d'autres services. »** Sa location imposera en effet de déplacer des tables pour accueillir divers publics. **« Il faudra également renforcer le pédibus pour y conduire les enfants. »**

ouest france

9 janvier 2024

Saint-Léger-sous-Cholet

Une nouvelle correspondante locale pour *Ouest-France*

La rédaction *Ouest-France* a une nouvelle correspondante locale de presse, chargée de collecter l'information et couvrir l'actualité de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet.

Pour une mise en relation, pour lui adresser des invitations, transmettre des informations, il convient au préalable de contacter la rédaction *Ouest-France* de Cholet, par téléphone au 02 41 49 01 60, ou par courriel à l'adresse suivante : redaction.cholet@ouest-france.fr

Par ailleurs, pour annoncer vos événements locaux (assemblées générales, réunions, fêtes...), il est nécessaire de passer par la plateforme infolocale.fr

ouest france

12 janvier 2024

SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET

Une coopérative jeunesse de services

Fort de deux précédentes expériences réussies (2019 et 2022), le Centre socioculturel intercommunal (CSI) Ocsigène lance un nouveau projet de coopérative jeunesse de services (CJS) pour la période du 5 juillet au 9 août. Le territoire du CSI s'étend dans les communes de : Bégrolles-en-Mauges, La Romagne, La Séguinière, Saint-Christophe-du-Bois et Saint-Léger-sous-Cholet.

La CJS s'adresse aux jeunes de 16 à 18 ans. Il s'agit d'un projet d'entrepreneuriat coopératif fait par les jeunes et pour les jeunes. « *Pour les lycéens, c'est une vraie opportunité de découvrir le monde du travail au travers d'une entreprise éphémère qu'ils créent eux-mêmes et dont ils assurent l'entière gestion (devis, factures, prises de rendez-vous...)* », indique Camille Ménard, référente jeunesse du CSI Ocsigène.

Composée d'une quinzaine de jeunes, la CJS leur permet d'acquérir une première expérience professionnelle assortie d'une rémunération en fin de projet. Les jeunes réalisent des chantiers (nettoyage, archivage, tonte de pelouse, peinture...) aussi bien chez des particuliers qu'en entreprise. « *C'est une expérience riche en échanges sur le plan humain* », reconnaissaient les jeunes en fin de CJS en 2022. Pendant la durée du projet les jeunes sont accompagnés par deux animateurs jeunesse.

Deux réunions d'information sont programmées au CSI à Saint-Léger-sous-Cholet : une première le samedi 20 janvier de 11 h à 11 h 30, la seconde le mardi 27 février (sous forme de portes ouvertes) entre 15 h et 18 h.

Renseignement par tel : 02 41 56 26 10 ou par courriel : accueil@ocsigene.fr

Le Courrier de l'ouest

13 janvier 2024

Saint-Léger-sous-Cholet

Une nouvelle correspondante locale pour *Ouest-France*

La rédaction *Ouest-France* a une nouvelle correspondante locale de presse, chargée de collecter l'information et couvrir l'actualité de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet.

Pour une mise en relation, pour lui adresser des invitations, transmettre des informations, il convient au préalable de contacter la rédaction *Ouest-France* de Cholet, par téléphone au 02 41 49 01 60, ou par courriel à l'adresse suivante : redaction.cholet@ouest-france.fr

Par ailleurs, pour annoncer vos événements locaux (assemblées générales, réunions, fêtes...), il est nécessaire de passer par la plateforme infolocale.fr

ouest france

13 et 14 janvier 2024

Saint-Léger-sous-Cholet

Une nouvelle correspondante locale pour *Ouest-France*

La rédaction *Ouest-France* a une nouvelle correspondante locale de presse, chargée de collecter l'information et couvrir l'actualité de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet.

Pour une mise en relation, pour lui adresser des invitations, transmettre des informations, il convient au préalable de contacter la rédaction *Ouest-France* de Cholet, par téléphone au 02 41 49 01 60, ou par courriel à l'adresse suivante : redaction.cholet@ouest-france.fr

Par ailleurs, pour annoncer vos événements locaux (assemblées générales, réunions, fêtes...), il est nécessaire de passer par la plateforme infolocale.fr

ouest france

15 janvier 2024

Saint-Léger-sous-Cholet

Sept bénévoles mis à l'honneur lors des vœux

Les personnes mises à l'honneur lors de la cérémonie des vœux 2024, pour leur investissement au sein d'associations. / PHOTO : OUEST-FRANCE

Chaque année, lors de la soirée des vœux, Saint-Léger-sous-Cholet met en lumière des bénévoles qui œuvrent au sein de diverses associations. Vendredi dernier, Marie Danièle Guedon, présidente de l'Association activités adultes (près de 190 adhérents) depuis 2018, a ainsi reçu la médaille de la Ville honorant son bénévolat. À l'honneur également, le groupe de soutien aux familles en deuil, représenté par Mimie Marchand, Mado Godineau, Maryvonne Vion, Xavier Deroual, Serge Tricoire et Jean-Marie Doïzie (tous deux absents). **« L'objectif commun à cette équipe est le service »**, rappelle Xavier Deroual.

ouest france

17 janvier 2024

Saint-Léger-sous-Cholet

Le restaurant scolaire et l'habitat, les gros défis à venir

Devant l'ensemble des forces vives saint-légeoises, vendredi le maire Jean-Paul Olivarès a abordé les gros dossiers 2024 : la restructuration du restaurant scolaire et l'habitat.

Le nombre d'enfants – 295 en moyenne sur 367 élèves – déjeunant à la cantine suit la courbe des écoles. **« Les équipes ont suivi, mais pas les bâtiments restés dans leur jus. Ils seront entièrement repris »**, explique Jean-Robert Tignon, adjoint aux travaux. Une extension (120 m²) est aussi prévue côté salle du Petit-Pré. Début de chantier en mai-juin, pour s'achever en septembre 2025.

Les adjoints et conseillers délégués ont été invités à développer divers sujets aux côtés du maire Jean-Paul Olivarès, lors de la cérémonie des vœux, vendredi. Ici, Dominique Cousin parle de la maîtrise des coûts de l'énergie, remerciant tous ceux qui ont joué le jeu de la sobriété. (Photo : Ouest-France)

« Au minimum 110 logements »

Le coût est estimé à près d'un million d'euros, subventionné à hauteur de 400 000 €. L'accueil des enfants se fera sur place durant la première phase de travaux (extension). En revanche, il faudra prévoir une délocalisation pour la seconde phase. Deux solutions : sous chapiteau ou salle de la Prairie, **« ce qui impliquera beaucoup de monde »**.

Concernant l'habitat, la densification est de rigueur avec 18 habitations à l'hectare. **« Pour garder la population, il nous faut au minimum 110 logements sans même penser à se développer »**, précise le maire. Le programme prévoit, pour les quinze ans à venir, 186 constructions. **« Notre grand défi sera les 65 logements du bourg. Nous avons commencé à recenser les espaces à urbaniser, et allons entrer dans une phase de sensibilisation et d'accompagnement pour les propriétaires qui pourraient diviser leur parcelle. »**

« Un choix politique »

Alors que six hectares seront consacrés à l'habitat, cinq le seront pour le développement économique. L'extension du centre socioculturel Ocsigène, projet mené en lien avec l'Agglomération, s'inscrit aussi dans les projets de la commune.

Elle disposera sur cette zone de 1 575 m². **« C'est une parcelle sur laquelle on va faire du logement sur de petites surfaces, un peu ce qu'on a fait sur les locatifs. Mais ça va nous permettre de maîtriser la zone et d'éviter qu'un promoteur se présente. C'est vraiment un choix politique, on ne va pas gagner d'argent. »**

La commune va aussi continuer à travailler sur le réaménagement du Vieux-Bourg, **« pour un équilibre entre les piétons et voitures, et avec de la végétalisation »**. Rue d'Anjou, le bilan des ralentisseurs sera fait dans quelques mois, afin de trouver la meilleure solution pour tous.

Enfin, la municipalité suit de nouveaux projets de maison d'assistantes maternelles et microcrèche.

ouest france

17 janvier 2024

SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET

Le restaurant scolaire est le gros projet de l'année

Environ 200 personnes ont assisté à la présentation des vœux du maire, Jean-Paul Olivarès, vendredi 12 janvier. *« J'avais émis quelques craintes en 2023 sur le budget. Heureusement, l'inflation a été moins élevée que prévu. J'avais aussi attiré l'attention sur le coût de l'énergie. Au final, tout s'est plutôt bien passé »*, a affirmé le maire en préambule.

Ce retour à une certaine sérénité est confirmé par les chiffres de consommation en énergie qui sont en baisse de 23 % au global (12 % pour le gaz et 31 % pour l'électricité). Toujours au niveau des chiffres, la population a progressé (3 072 habitants). Il en est de même au niveau des actifs (1 434). Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A est en baisse (60).

Ces chiffres amènent le maire à faire un point sur l'habitat et à évoquer les effets de la loi climat et résilience. *« Les nouveaux objectifs ont baissé d'un tiers par rapport à ce que l'on pouvait espérer en 2021. Pour la commune dans les quinze années à venir, il faudrait construire 110 logements pour maintenir la population. »* Le quota attribué est de 186 habitations dont 65 dans l'enveloppe urbaine. *« C'est un défi important au niveau urbain. Nous nous attachons à recenser les espaces disponibles. Des mesures d'accompagnement des propriétaires pour les encourager à diviser leurs parcelles vont également être mises en œuvre. »* Pour le développement économique une enveloppe de 5 ha est attribuée. *« Cela permettra en premier lieu aux entreprises saint-légeoises de s'agrandir et de rester dans la commune. »*

Jean-Paul Olivarès, maire. PHOTO : CO

Le gros projet de l'année est la restructuration et l'extension (120 m² vers le Petit Pré) du restaurant scolaire. *« Le bâtiment, à l'exception de la cuisine et de la chaufferie, est dans son jus depuis sa construction. Il est nécessaire de disposer d'une structure qui prenne en compte l'amélioration de l'accueil des enfants et celle des conditions de travail du personnel »*, explique l'édile.

Les travaux débuteront en mai-juin cette année pour une fin prévue en septembre 2025. Le coût est de 1 000 000 €. Un subventionnement à hauteur de 400 000 € est déjà assuré. Pendant les travaux de réaménagement de l'existant (quatre à six mois début 2025), il faudra délocaliser le service de restauration. Deux pistes sont à l'étude : soit la mise en place d'un chapiteau, soit un transfert dans la salle de la Prairie.

La commune va par ailleurs continuer les travaux d'embellissement du Vieux-Bourg. *« L'objectif est de rendre agréable la place avec moins de voitures et plus de végétation pour que les riverains profitent de l'endroit le plus ancien de la commune. »*

Le maire a également évoqué l'extension du Centre socioculturel (CSI) Ocsigène. Dans le cadre d'une opération menée en partenariat avec Cholet Agglomération, une parcelle de 2 417 m² a été achetée rue d'Anjou. Elle sera consacrée pour 848m² à l'extension du CSI (compétence de Cholet Agglomération) et pour 1 575 m² (partie à la charge de la commune) à l'aménagement de petites parcelles pour la construction de logements.

Le Courrier de l'ouest

18 janvier 2024

Deux médailles pour honorer des bénévoles

Traditionnellement la cérémonie des vœux se termine par une remise de médailles à des bénévoles qui sont impliqués dans la vie associative.

Cette année, deux médailles ont été attribuées. La première revient à Marie-Danièle Guédon. « *Saint-Légeoise depuis longtemps, elle a fait partie de l'équipe qui a créé le Centre socioculturel Ocsigène (centre social à l'époque) en 1981. Elle y a ensuite travaillé comme secrétaire et unique employée au départ. Le moment de la retraite venue, elle intègre l'Association activités adultes (AAA) dont elle assure la présidence* », a détaillé Olivier Bacle, adjoint à la vie associative. La seconde médaille a été attribuée collectivement à l'équipe Saint-Légeoise qui accompagne les familles en deuil. « *Au moment du deuil, les familles sont démunies et sont souvent confrontées à des difficultés. L'objectif commun est servir les autres* », a confié le référent du groupe Xavier Denoual, accompagné par Mimi Marchand, Mado Godineau et Maryvonne Vion. Serge Tricoire et Jean-Marie Doizie, les deux autres membres de l'équipe, étaient absents vendredi.

La cérémonie des vœux du maire se termine par une remise de médaille de la commune à des bénévoles qui sont impliqués dans la vie associative.

Photo : CO

Le Courrier de l'ouest

18 janvier 2024

Saint-Léger-sous-Cholet

Au théâtre, le travail des jeunes mis en lumière

Les jeunes comédiens ont montré à leurs familles le travail réalisé en répétitions avec leur professeur Babeth Terrien, ici dans un exercice de vocalises.

| Photo : Ouest-France

Les Fous du Roy ont profité d'une soirée conviviale, vendredi dernier, pour mettre en avant le travail des jeunes et le dynamisme de l'association. Un moment d'échanges et de partage pour voir une autre facette du théâtre que celle du spectacle de fin d'année.

L'association a en effet progressé et compte « **une bonne dizaine de nouveaux** » annonce le président Olivier Banach. Ce qui porte à 43 le nombre de comédiens, et a conduit à la création des Confettis, une nouvelle troupe ado.

« **Les groupes ont aussi été restructurés et les planches brûlent dans leur local, rue d'Anjou, le mercredi de 13 h à 18 h pour les troupes jeunes (7-11 ans), le mardi de 18 h 30 à 20 h pour les ados, sous la houlette des professeurs Babeth Terrien et Olivier Guerry, et le vendredi de 20 h à 22 h pour les adultes.** » Et même si le bureau s'est étoffé, « **nous sommes toujours en recherche de bénévoles** », invite le président.

« **Il est agréable d'avoir de nouvelles personnes motivées** », ajoute Sarah Tharreau, membre des Fous du Roy. Outre le fait de « **favoriser l'élocution, le théâtre est une offre complémentaire au sport pour les jeunes** », souligne Olivier Banach.

Lancée sur son dynamisme, l'association a cette année créé une page Facebook lesfousduRoysaint-léger !

ouest france

18 janvier 2024

SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET

Théâtre : les ados de retour chez les Fous du Roy

Vendredi 12 janvier, les jeunes acteurs de la compagnie des Fous du Roy ont donné un aperçu à leurs parents du travail accompli lors des répétitions hebdomadaires. Les membres du bureau en ont profité pour faire un point sur les avancées de l'association. « *Il est important de créer un moment d'échanges pour que les jeunes puissent partager leur passion pour le théâtre avec leurs parents et amis. C'est également une manière de montrer leur épanouissement au travers de la pratique de la discipline* » confie le nouveau président Alexandre Banach.

La compagnie enregistre une belle progression. De 34 acteurs, l'an dernier, les effectifs sont passés à 43. « *Il y a du mouvement, tant chez les adultes où nous enregistrons trois nouvelles arrivées que chez les jeunes où, après quelques années d'absence, une troupe d'adolescents est de retour* », se réjouit le président.

Les jeunes acteurs des Fous du Roy ont repris des exercices de vocalise qu'ils font lors des répétitions. Photo CO

Au niveau des metteurs en scène, Olivier Guéry rejoint Elisabeth Arnaud (tous les deux sont des acteurs de la compagnie choletaise « Côté Cour ») et Babeth Terrien.

Un changement se profile au niveau du spectacle annuel prévu au Puy-Saint-Bonnet, le week-end des 25 et 26 mai. « *Contrairement aux années précédentes où la troupe adulte interprétait une pièce, la metteuse en scène et les acteurs ont opté pour une succession de petites saynètes* » indique Alexandre Banach.

Une représentation en extérieur, dans le parc de la mairie de Saint-Léger-sous-Cholet, vers la mi-juin, est également en cours de discussion.

Pour accompagner cette belle dynamique, la communication n'est pas en reste : « *Nous venons d'ouvrir une nouvelle page Facebook : Les Fous du Roy Saint-Léger* », annonce ainsi Sarah Tharreau, membre du bureau.

Le Courrier de l'ouest

20 janvier 2024

Un tulipier de Virginie dédié aux bébés nés en 2023

Les jeunes élus du CME ont planté un tulipier de Virginie. Photo : CO

Samedi dernier, les jeunes élus du Conseil municipal des enfants (CME) se sont réunis en compagnie des élues adultes référentes : Laurence Tisserond, Evelyne Merlet, Nathalie Caillaud et Laëtitia Coulonnier. Pour six d'entre eux, élus en décembre, il s'agissait d'une première.

Après une présentation de l'équipe municipale des adultes, les jeunes conseillers sont entrés dans le vif du sujet en se projetant sur les actions qu'ils vont conduire cette année. « *Souhaitez-vous que la fête du CME, qui réunit avant les vacances d'été les élèves de CM1 et de CM2 des deux écoles, soit reconduite ?* » demande Laurence Tisserond. A l'unanimité, c'est oui. Vient ensuite le moment de se prononcer sur les actions à engager. A l'issue du vote, le choix s'est porté sur une nouvelle boîte à livres, une matinée « Nettoyons la nature », une rencontre intergénérationnelle et la présentation des métiers par des professionnels. Pour cette dernière suggestion, il subsiste un doute sur la possibilité de l'organiser.

Les élues adultes ont attiré l'attention des enfants sur l'absence d'action solidaire. Les jeunes élus vont y réfléchir d'ici la prochaine réunion. Une fois la séance terminée, les enfants se sont rendus à l'écopâturage, à côté de la salle de la Prairie, où Jean-Robert Tignon, adjoint à l'urbanisme et à l'environnement, les attendait. Ils ont mis en terre un tulipier de Virginie pour honorer les 19 bébés saint-légeois nés en 2023. Il a pris place à côté du liquidambar planté en 2023. Ce dernier marquait la concrétisation d'un projet de l'équipe du CME en 2022.

Le Courrier de l'ouest

20 janvier 2024

Saint-Léger-sous-Cholet

Un tulipier planté par le conseil municipal d'enfants

Les jeunes élus ont affronté le froid pour planter un tulipier de Virginie. Le second arbre des naissances de la commune a rejoint le liquidambar dans la zone d'écopâturage. Une petite plaque mentionnant les prénoms des enfants nés en 2023 sera bientôt apposée. | PHOTO : OUEST-FRANCE

Conseil de rentrée pour les jeunes élus du conseil municipal d'enfants (CME), samedi dernier, et prise de fonctions pour la moitié d'entre eux, élus en décembre. Les nouveaux se sont présentés, puis les conseillères encadrant le CME ont présenté l'équipe municipale adulte et le personnel communal, ainsi que leurs fonctions respectives.

Un tour d'horizon qui a précédé le vote des projets qu'ils espèrent voir se concrétiser au cours de leur mandat. La fête des cours moyens pour les deux écoles et les boîtes de Noël solidaires sont d'office reconduites. Les idées retenues sont une action solidaire – collecte d'objets à vendre au profit d'une association, vente de citrouilles au profit des Restos du cœur, un projet pour les enfants malades – qui pourrait se dérouler le jour de la fête des cours moyens, une matinée "nettoyons la nature", une animation intergénérationnelle, et la construction d'une nouvelle boîte à livres.

Puis, ils avaient rendez-vous avec Jean-Robert Tignon, adjoint à l'environnement, pour la plantation de l'arbre des naissances 2023, projet initié par le CME. Un tulipier de Virginie a ainsi rejoint la zone d'écopâturage, près de la salle de la Prairie.

ouest france

20 et 21 janvier 2024

Saint-Léger-sous-Cholet

Une nouvelle correspondante locale pour *Ouest-France*

La rédaction *Ouest-France* a une nouvelle correspondante locale de presse, chargée de collecter l'information et couvrir l'actualité de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet.

Pour une mise en relation, pour lui adresser des invitations, transmettre des informations, il convient au préalable de contacter la rédaction *Ouest-France* de Cholet, par téléphone au 02 41 49 01 60, ou par courriel à l'adresse suivante : redaction.cholet@ouest-france.fr

Par ailleurs, pour annoncer vos événements locaux (assemblées générales, réunions, fêtes...), il est nécessaire de passer par la plateforme infolocale.fr

ouest france

20 et 21 janvier 2024

SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET

Consommation énergétique revue à la baisse

La réduction de consommation d'énergie a été l'un des sujets abordé lors de la séance du conseil municipal, jeudi 18 janvier.

Bâtiments. La commune veut aller encore plus loin dans la réduction de sa consommation énergétique dont la baisse en 2023 a été évoquée lors des vœux du maire (voir CO du 18 janvier). La commission cadre de vie s'est penchée sur les solutions proposées pour une régulation du chauffage au gaz à l'école publique, à la mairie et au pôle culturel. Le conseil valide la proposition de l'entreprise Ouvrard des Herbiers pour réaliser les travaux pour un montant global de 28 926 €. « *Le système sera doté d'un pilotage à distance. L'aménagement devrait nous permettre de réaliser des économies au niveau de la consommation : 18 % pour l'école et 5 % pour la mairie* », indique Dominique Cousin, conseiller délégué qui informe l'assemblée que la commune a réduit de 17 % son empreinte carbone l'an dernier. En réponse à une élue qui s'interroge sur le coût de la maintenance, Dominique Cousin répond : « *entre 800 et 1 000 € par an.* » Pour ce qui est du restaurant scolaire, le nécessaire sera fait lors des travaux d'aménagement et d'extension. Une demande de subvention auprès du SIEML a été validée par le conseil. « *Elle pourrait atteindre 16 468 €* », précise Dominique Cousin.

Vente de terrain. La commune possède une parcelle cadastrée AA n° 60 au 1 rue d'Anjou de 605 m². La direction départementale de l'enseignement catholique souhaite en acquérir une partie d'une superficie de 187 m². « *Cela permettrait à l'école privée Saint-Charles, riveraine de la partie de parcelle concernée de construire un bâtiment en dur pour remplacer des bâtiments en préfabriqué vétustes* », explique Jean-Robert Tignon qui précise que le bien est en zone constructible. Le conseil émet un avis favorable à la vente de la surface sollicitée au prix de 100 € le m² soit 18 700 €.

Piste cyclable. Le conseil a émis un avis favorable sur une proposition de modification des statuts de Cholet Agglomération. Cette modification, approuvée par le conseil d'agglomération le 20 novembre 2023, concerne la création d'une compétence « Liaisons douces et cyclistes ». Jean-Paul Olivarès a rappelé qu'une piste cyclable Cholet Saint-Léger est inscrite dans les priorités de l'Agglomération. Des élus ont fait remarquer que le sujet est évoqué depuis longtemps, et qu'ils sont surpris de ne pas le voir progresser. « *Il faut prendre en considération que la route est départementale et qui plus est c'est une 2 x 2 voies* », indique le maire.

Le Courrier de l'ouest

22 janvier 2024

Saint-Léger-sous-Cholet

Multi-accueil : des tarifs horaires identiques

Le conseil municipal du jeudi 18 janvier a validé la tarification qui s'applique pour le multi-accueil en 2024. La participation des familles est fixée réglementairement par la CAF.

Or, pour cette année, les tarifs horaires sont inchangés. Par exemple, un foyer avec un enfant à charge se voit accorder un taux d'effort de 0,0619 %, tandis que pour une famille avec trois enfants à charge, c'est un taux de 0,0413 % qui s'applique.

Le montant horaire de la participation des familles est obtenu en multipliant le revenu net mensuel par le taux d'effort correspondant.

Le revenu plancher (minimum pris en compte) est de 765,77 € par mois. Le revenu plafond est quant à lui de 6 000 € par mois.

ouest france

23 janvier 2024

Saint-Léger-sous-Cholet

Cholet Agglomération en charge des liaisons douces

Cholet Agglomération est en charge désormais d'une compétence supplémentaire, les liaisons douces et les cyclistes. Le conseil municipal a émis un avis favorable relatif à cette modification.

Le sujet a donné lieu à des échanges entre les élus qui déplorent les difficultés rencontrées par les cyclistes de Saint-Léger-sous-Cholet pour rejoindre Cholet, en raison de voies mal entretenues et du danger que cela représente.

Faut-il créer une piste cyclable à côté de la 2 X 2 voies qui est une départementale ? Y a-t-il possibilité de la créer ailleurs ? Les conseillers ont regretté que le dossier n'avance pas. Ils espèrent désormais que cette nouvelle compétence de Cholet Agglomération fera avancer les choses...

ouest france

23 janvier 2024

Saint-Léger-sous-Cholet

Les assurances relatives au personnel communal

La commune de Saint-Léger-sous-Cholet emploie 48 personnes. Lors du conseil municipal du jeudi 18 janvier, il a été question des assurances les concernant. Celles-ci garantissent les risques financiers incombant à la collectivité vis-à-vis des absences du personnel (maladie professionnelle, décès, maternité). Après mise en concurrence, le centre de gestion a retenu, pour les trois ans à venir, les compagnies SA Acte-Vie et Eucare Insurance.

La discussion a porté sur la couverture des charges patronales : faut-il opter pour un contrat avec ou sans ces charges patronales ? Pour 2023, sur le précédent contrat, la commune avait opté pour une couverture intégrant les charges patronages, soit un total de 31 865 €. Or, au niveau des trois dernières années, la commune a été indemnisée de 18 167 € par an en moyenne, a rappelé Jean-Paul Olivares, maire de Saint-Léger-sous-Cholet.

Par ailleurs, les nouveaux taux pour 2024 jusqu'en 2026 ont augmenté largement. Sans charges, la commune doit payer 36 520 €. Avec charges, c'est 54 781 € qu'il lui faut débourser.

Les nouveaux tarifs, très élevés, ont fait réagir les élus. **« Le problème, ce sont les arrêts maladie… Un rien pourrait nous faire basculer… »**, s'est exprimé un membre du conseil. **« Même si la masse salariale a augmenté, il y a beaucoup de petits contrats »**, a argumenté un autre conseiller.

Après discussion, le conseil municipal a voté pour un nouveau contrat, sans les charges patronales. Une élue s'est abstenue.

ouest france

23 janvier 2024

Saint-Léger-sous-Cholet

Bâtiments communaux : adoption de thermostats

« En deux ans, on aurait doublé nos factures si on avait gardé notre consommation », explique Dominique Cousin, conseiller délégué en charge des énergies dépensées au niveau des bâtiments communaux. En 2023, grâce au jeu de la sobriété, leur consommation globale a baissé de 23 %.

En ce qui concerne l'école et le restaurant scolaire, la consommation de gaz a chuté de 12 %. Par ailleurs, grâce aux efforts fournis par les usagers des bâtiments de la commune, les compteurs électriques ont affiché des kWh en moins : - 31 % au total.

Toutefois, de 2021 à 2023, malgré des consommations moindres, le budget relatif au gaz et à l'électricité accuse une hausse de 60 %.

Cette année, Saint-Léger-sous-Cholet a opté pour de nouveaux fournisseurs : Gaz de Bordeaux et Octopus qui propose une électricité à 30 % renouvelable.

Mais afin d'amplifier les économies, la commission en charge du cadre de vie a étudié plusieurs solutions de régulation du chauffage au gaz à l'école, à la mairie et au pôle culturel. Un système de pilotage à distance permettrait une programmation plus aisée, et un meilleur suivi de la consommation. L'installation de thermostats régulés à la mairie, par exemple, apporterait 18 % d'économie.

L'offre de l'entreprise vendéenne Ouvrard a retenu l'attention de la commission. L'installation des thermostats est chiffrée à 11 743 € pour la mairie, 8 624 € pour l'école et 8 557 € pour le pôle culturel, soit un total de 28 926 €. Les subventions du SIEML pourraient atteindre 16 468 €. Le conseil municipal a approuvé le projet.

ouest france

24 janvier 2024

QU'EN PENSEZ-VOUS ?

« Ils sont traités comme des moins que rien »

PHOTO : CO - QUENTIN DUVAL

Jean-Pierre Roux, retraité de Saint-Léger-sous-Cholet

« Les agriculteurs ont raison de se mobiliser, car ils sont traités comme des moins que rien. Il y a beaucoup de choses à améliorer pour eux. Je ne comprends pas qu'ils ne puissent pas vivre de leur travail. Leurs produits doivent être vendus au juste prix. Sur les normes trop strictes d'après les agriculteurs, d'un côté, cela peut être bien, mais d'un autre, on importe des produits qui ne les respectent pas. Cela me paraît débile. Je trouve leurs revendications parfaitement logiques. »

« Je suis totalement solidaire des agriculteurs »

PHOTO : CO

Olivier Tessier, thanatopracteur à Corné

« Je suis totalement solidaire par rapport à ce qui se passe actuellement pour les agriculteurs. Et pourtant je suis amené à faire beaucoup de déplacements de par mon travail, je suis très souvent sur la route. Jusqu'à présent, je n'ai pas encore croisé de barrages. Les normes européennes, la concurrence déloyale, le conflit avec les grandes surfaces et les prix tirés vers le bas, ce qui a été mis en place est compliqué pour eux. Je comprends complètement leur ras-le-bol. »

Le Courrier de l'ouest

25 janvier 2024